



SEMINAIRE

**Thème : " Protection sociale et retraite dans les fonctions
publiques africaines"**

Principes de base et expériences comparées

**DISCOURS D'OUVERTURE
DE MADAME LE MINISTRE DU TRAVAIL,
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES
AFFAIRES SOCIALES**

Avant tout propos, au nom du gouvernement béninois et au nom de mon ministère, je voudrais m'acquitter d'un agréable devoir : celui de souhaiter à tous nos illustres hôtes, la cordiale bienvenue sur cette terre d'hospitalité et d'espérance. Le Bénin sur la route de la révélation vous accueille et apprécie votre arrivée et vous dit bonne arrivée. Je voudrais aussi saisir cette nouvelle occasion qui m'est offerte pour adresser mes sincères félicitations à toute l'équipe de l'Observatoire des Fonctions Publiques Africaines pour sa contribution oh combien importante à la vitalité et à l'efficacité de nos administrations et fonctions publiques.

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Cela ne fait l'ombre d'aucun doute, que les questions relatives à la problématique de la protection sociale sont récurrentes et méritent qu'on y accorde une attention particulière. En effet, depuis la Déclaration des Droits de l'Homme en 1948, la sécurité sociale est un droit humain reconnu. Mais, plus de soixante ans plus tard, une demi-dizaine de milliards de personnes dans le monde ne bénéficient pas encore d'une sécurité sociale adéquate. Le constat est plus alarmant dans les pays africains où des milliers de personnes meurent chaque année parce qu'elles n'accèdent pas au minimum social susceptible de les mettre à l'abri des besoins fondamentaux. Les causes sont nombreuses et ce n'est certainement pas le lieu ni le moment de les ressasser. Toutefois la protection sociale ne doit pas être présentée comme un horizon que les fonctionnaires ne peuvent espérer atteindre qu'en rêve. Elle ne doit pas non plus être un luxe à la portée d'une frange limitée d'individus aux dépens de l'importante masse des

travailleurs du public. Nous devons tous veiller à ce qu'elle soit abordable, pérenne et inclusive. En d'autres termes, les personnes les plus faibles, les démunis et autres vulnérables de nos sociétés doivent accéder au mieux-être non pas parce qu'ils inspirent pitié et compassion aux yeux des instances dirigeantes, mais plutôt parce la protection sociale fait partie de leurs droits inaliénables.

Mesdames et Messieurs,

Il s'agit d'un appel à la solidarité agissante. Une solidarité qu'il me plaît de qualifier de "Grande Ambition". Celle d'une protection sociale pour tous les citoyens, à chaque étape de leur vie : quand arrive un enfant, quand survient une maladie ou un accident, quand la vie active s'achève ou quand un proche s'en va. Imaginer la joie des parents d'avoir la certitude que leurs enfants bénéficient des moyens de subsistance et de l'accès facile à l'école. Imaginez ce que cela veut dire d'avoir au moins une retraite de base garantie, lorsque vous atteignez l'âge de la retraite ; de pouvoir bénéficier de soins médicaux, lorsque vous êtes malade. Imaginez ce que cela représente si vous êtes au chômage et que la faim ne soit pas votre partage et que vous ne sombrerez pas le désespoir.

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Il devient donc très aisé de comprendre les revendications des fonctionnaires de nos administrations publiques et surtout des agents à

la retraite qui sont la preuve vivante des limites des politiques de protection sociale. Et pour cause, la plupart des textes qui règlementent ce domaine datent souvent d'une certaine époque et ne répondent plus aux exigences sociétales actuelles. Plus encore, les carrières d'aujourd'hui sont moins linéaires et connaissent parfois des changements de secteurs. Réagir promptement et efficacement à tout ceci en modernisant notre système de protection sociale et en l'adaptant à la diversité des parcours professionnels, peut éviter aux travailleurs de la fonction publique de devoir, au moment de la retraite, payer le prix d'une carrière multisectorielle induite par les obligations nouvelles de la puissance publique.

En effet, faut-il le rappeler, le vieillissement est un phénomène universel qui se caractérise inéluctablement par l'accroissement des risques de vulnérabilité. C'est donc au cours de cette période de sa vie que le travailleur, admis à faire valoir ses droits à la retraite, a le plus besoin de protection. Mais en l'état actuel des choses, c'est précisément en cette période de fragilité et de vulnérabilité que commence souvent son "Calvaire" : il devient presque un étranger aux yeux de ses anciens collègues, entame un parcours de combattant pour jouir de sa pension de retraité qui suffit à peine pour financer ses frais médicaux. Généralement son épanouissement cesse ainsi d'être une préoccupation de l'administration alors que celui-là a consacré toute sa vie active à l'administration. Quel paradoxe !

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Face à un tel tableau, je me réjouis de la tenue de ce séminaire dont le thème est : Protection Sociale et retraite dans les fonctions publiques africaines. Ce thème, vous en conviendrez avec moi, est d'un intérêt certain pour tous les travailleurs de l'administration publique. Ma joie est d'autant plus grande que je ne doute pas qu'avec l'expérience des communicateurs et la qualité des participants tout aussi experts de cette question cruciale, les échanges de ce séminaire seront enrichissants et permettront d'aboutir, de façon concertée, à des propositions et résolutions pertinentes allant dans le sens d'une meilleure réglementation de la protection sociale dans les administrations publiques africaines afin de garantir à leurs personnels en fin de carrière, d'excellents régimes de retraite.

C'est sur cette note d'espoir que je déclare ouvert ce séminaire de l'OFPA sur le thème : "Protection sociale et retraite dans les fonctions publiques africaines : principes de base et expériences comparées".

Je vous remercie